



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5211 du 18/03/2015
Eclipse solaire du 20 mars 2015

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : secondaire ordinaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Sciences

Destinataires de la circulaire

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Aux associations de parents ;
- Au Service général de l'Inspection.

Signataire

Ministre / Madame Joëlle MILQUET, Ministre de l'Education, de la Culture et de
Administration : l'Enfance.

Personnes de contact

Service ou Association : DGEO – Direction d'Appui – Service des Affaires générales et intergouvernementales

Nom et prénom	Téléphone	Email
Monsieur Cédric Derycke	02/690 84 74	cedric.derycke@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Circulaire relative à l'« Eclipsé solaire du 20 mars 2015 »

Madame,
Monsieur,

Comme vous le savez, une éclipse totale du Soleil est prévue ce vendredi 20 mars 2015. En Belgique, elle sera visible mais sous une forme partielle. Le disque solaire sera occulté par la Lune à hauteur de 80% dans la majorité des localités de notre pays vers 10h30. En s'équipant de lunettes spécialement dédiées à l'observation des éclipses solaires, il sera ainsi possible d'observer cet événement particulier. Attention cependant, il n'est pas conseillé d'observer l'événement à travers une radiographie, une diapositive, un CD ou un film photo argentique. Tous ces subterfuges ne protègent pas les yeux correctement, ils n'atténuent pas suffisamment les rayons infrarouges, notamment.

L'événement de cette fin semaine est l'occasion, pour vos enseignants et élèves, d'associer l'observation d'un phénomène rare à une démarche scientifique appuyée.

Je profite de la présente pour vous rappeler que la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, en partenariat avec le Corps de l'Inspection et l'Agence Spatiale Européenne via son bureau éducatif belge ESERO, développe, depuis 2007, un projet tourné vers les sciences et les technologies qui vise à initier des démarches de recherche avec les enfants.

Ce projet rencontre un grand succès. Ainsi, une centaine d'écoles de l'Enseignement secondaire et fondamental bénéficie de cette dynamique pour 2013-2016. Pour davantage d'informations concernant cette initiative, je vous invite à visiter le site internet : www.enseignement.be/sciences-espace

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous informer que la procédure de labellisation "Sciences à l'école" sera prochainement reconduite. Dans cette perspective, une circulaire vous sera transmise avant la fin de l'année scolaire pour vous inviter à inscrire votre établissement dans le cadre de l'obtention de ce label.

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Ministre de l'Education, de la Culture et
de l'Enfance

Joëlle MILQUET